

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), le lundi 8 avril 2024, à 19 heures, présidée par M. Robert Gladu, maire et à laquelle assistent les conseillers(ères) suivants(es) :
Mesdames Suzanne Jutras
Messieurs Guy Lapointe, Martin Loubier, Gaétan Roy et Sylvain Hamel.
La conseillère Kim Munkittrick est absente.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Sylvain Drolet, directeur général est présent.

CETTE SÉANCE DU CONSEIL EST ENREGISTRÉE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures.

1.1 AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 1

Madame Kim Munkittrick a déposé sa lettre de démission au siège de conseiller numéro 1, en date du 5 mars 2024, laquelle est déposée aux archives de la municipalité.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, chapitre XI, avis est donné qu'il y a vacance au poste de conseiller au siège numéro 1. L'annonce d'une élection partielle sera faite par un avis de scrutin dans les 30 jours du présent avis.

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de démission de madame Kim Munkittrick.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté en laissant le varia ouvert.

2024-04-57

1. Ouverture de la réunion

1.1 Avis de vacance au poste siège numéro 1

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux de mars

4. Suivi des résolutions et/ou dossiers

5. Période de questions du public

6. Rapport des activités du maire et des conseillers(ères)

7. Demande de contributions ou d'appui

7.1 Comité Fête nationale du Québec

7.2 Place aux jeunes

7.3 Tour de Beauce

8. Administration générale

8.1 Dépôt de l'état des activités financières et rapport des délégations

8.2 Adoption, paiement et ratification des comptes de mars 2024

8.3 Modification mineure au règlement 373-2023-1

8.4 Tour de communication

8.5 Autorisation pour la Caisse pop – Sylvie Éthier – transaction sur place

9 Pause santé

- 10. Incendie et sécurité publique**
 - 10.1 Acceptation des états financiers et de la gestion de la Régie des Rivières
- 11. Réseau routier – voirie**
 - 11.1 *Abat-poussière*
 - 11.2 Balayage des rues
 - 11.3 Avis de motion – règlement pour transport lourd sur la route 257
 - 11.4 Adoption du projet de règlement 382-2024 – transport lourd sur la route 257
- 12. Hygiène du milieu**
 - 12.1 Gros rebut – juin 2024
- 13. Urbanisme, aménagement et développement**
- 14. Loisir et culture**
 - 14.1 Acceptation soumission – phase 2 – fermeture partielle abri permanent
 - 14.2 Ose le Haut
- 15. Correspondance**
- 16. Sujets divers**
 - 16.1 Marché / cours du Haut-Saint-François**
- 17. Période de questions**
- 18. Levée de la séance**

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 18 MARS 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux des séances du 4 mars et du 18 mars 2024, qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

2024-04-58

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux du 4 et 18 mars 2024 et que les procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET DES DOSSIERS

Les retours ont été faits dans les premières semaines du mois de mars.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Plusieurs questions sont adressées au conseil en rapport avec la fermeture du pont couvert, des travaux qui ont été faits depuis le dépôt de l'expertise mentionnant les lacunes du pont, échéanciers des solutions à venir concernant le pont ainsi que les coûts ayant été engagés pour les aviseurs légaux concernant la politique OBNL

(fin de la période de question 20 :23 soit une durée de plus d'une heure)

6. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS(ÈRES)

LA MAIRE ROBERT GLADU

- 4 mars – conseil municipal
- 11 mars – atelier de travail
- 12 mars – rencontre Teams – CLD
- 12 mars – atelier de travail – MRC
- 18 mars – atelier et séance d'ajournement
- 20 mars – séance du conseil MRC
- 25 mars – atelier de travail – municipal
- 26 mars – rencontre Teams – Maxum – programme PIIRL
- 28 mars – formation réglementation Patrimoine bâti pour démolition

Rencontre non rémunérée par la municipalité

- 16 mars – AGA du TMI au centre communautaire

LE CONSEILLER GUY LAPOINTE, SIÈGE NO. 2

- 4 mars – conseil municipal
- 11 mars – atelier de travail
- 18 mars – atelier et séance d’ajournement
- 19 mars – table régionale des aînées
- 21 mars – CA de la régie incendie
- 25 mars – rencontre café bla bla – MADA
- 25 mars – Atelier de travail – conseil municipal
- 26 mars – AGA transport Haut St-François

Rencontre non rémunérée par la municipalité

- 21 mars – bénévolat pour activité de la FADOQ
- 23 mars – AGA du club du lac Brochet
- 26 mars – bénévolat pour activité de la FADOQ
- 28 mars – bénévolat pour la bibliothèque

LE CONSEILLER MARTIN LOUBIER, SIÈGE NO. 3

- 4 mars – conseil municipal
- 11 mars – atelier de travail
- 18 mars – atelier et séance d’ajournement
- 25 mars – Atelier de travail – conseil municipal

LA CONSEILLÈRE SUZANNE JUTRAS, SIÈGE NO. 4

- 4 mars – conseil municipal
- 6 mars – rencontre comité exécutif journal Le Haut-Saint-François
- 11 mars – atelier de travail
- 18 mars - atelier et séance d’ajournement
- 25 mars – Atelier de travail – conseil municipal
- 27 mars – assemblée ordinaire journal Le Haut-Saint-François

Rencontre non rémunérée par la municipalité

- Supervision du camp de jour de la relâche les 5, 6 et 7 mars

LE CONSEILLER SYLVAIN HAMEL, SIÈGE NO. 5

- 4 mars – conseil municipal
- 11 mars – atelier de travail
- 18 mars – atelier et séance d’ajournement
- 25 mars – Atelier de travail – conseil municipal

LE CONSEILLER GAÉTAN ROY, SIÈGE NO. 6

- 4 mars – conseil municipal
- 11 mars – atelier de travail
- 18 mars – atelier et séance d’ajournement
- 25 mars – Atelier de travail – conseil municipal
- 28 mars – formation réglementation Patrimoine bâti pour démolition

7. DEMANDE DE CONTRIBUTIONS OU D’APPUI

7.1 COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande faite par le comité de la fête nationale du Québec

ET RÉSOLU d'autoriser la demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoise et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec à Lingwick;

D'autoriser, pour le 23 juin prochain, les responsables de la fête nationale à utiliser l'abri permanent, le stationnement, l'électricité et le terrain près de l'église pour y installer des jeux gonflables et feux si le tout est autorisé par la régie des rivières ainsi qu'à la vente de boisson et d'aliments;

De s'assurer à ne pas contrevenir à toutes les activités du dépanneur de Lingwick

D'autoriser à rendre disponible la station d'eau potable et la toilette permanente fonctionnelle ;

D'autoriser Le comité de la fête nationale à faire une demande au nom de la municipalité pour un permis de boisson ;

De transmettre l'information à nos assureurs pour appuyer les activités prévues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 PLACE AUX JEUNES

CONSIDÉRANT la demande pour 2024 concernant le soutien financier pour « Place aux Jeunes du Haut-Saint-François »;

CONSIDÉRANT QUE les subventions du Secrétariat à la jeunesse est conditionnelle aux contributions des municipalités du Haut-Saint-François;

2024-04-60

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Hamel

ET RÉSOLU de contribuer cette année au montant de 114.75 \$ tel que demandé et d'attribuer cette dépense au poste budgétaire 02 701 00 970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 GRAND PRIX CYCLISTE DE BEAUCE

CONSIDÉRANT QUE le Grand Prix Cycliste de Beauce aura lieu du 12 au 16 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes passeront dans notre localité le 14 juin sur la route 257 et la route 108 tel que décrit dans le parcours de l'activité;

2024-04-61

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

ET RÉSOLU d'autoriser le Tour de Beauce à circuler sur le territoire de Lingwick en conformité avec le parcours déjà établi par l'organisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La situation financière en date du 31 mars 2024 a été déposée à chacun des membres du conseil.

8.2 ADOPTION, PAIEMENT ET RATIFICATION DES COMPTES DE MARS 2024

2024-04-62

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée correspondant au chèque déboursé numéro 202400089 au chèque déboursé numéro 202400132 soit acceptée et leurs paiements autorisés pour un montant de 114,408.67 \$ et de 22,432.31 \$ pour les salaires du mois de mars des employés et des élus.

Salaires :

2024-03-05	4 348.95 \$
2024-03-07	4 762.37 \$
2024-03-14	4 739.85 \$
2024-03-21	4 327.01 \$
2024-03-28	4 254.13 \$
Total	22 432.31 \$

Déboursés

N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202400089 (I)		2024-03-25	4	Infotech	Taxation annuelle 2024	402,43 \$
202400090 (I)		2024-03-28	4	Infotech	Taxation annuelle 2024	352,12 \$
202400091 (I)		2024-03-05	275	Suzanne Jutras	Déplacement février 2024	135,30 \$
202400092 (I)		2024-03-05	1068	Robert Gladu	Déplacement février 2024	53,35 \$
202400093 (I)		2024-03-05	1092	SYLVIE ETHIER	Déplacement février 2024	37,40 \$
202400094 (I)		2024-03-31	389	Société de l'ass. auto du	Immatriculation 2024	8 803,18 \$
202400095 (I)		2024-03-05	932	PASCAL SÉVIGNY	Achat pantalons (3)	137,90 \$
202400096 (I)		2024-03-05	1076	ISABELLE POULIN	Brosse à toilette chalet des loisirs	5,18 \$
202400097 (I)		2024-03-05	1154	DROLET SYLVAIN	Déplacement pour les 12 et 13 fév	62,13 \$
202400098 (I)		2024-03-05	6	Pierre Chouinard & Fils	Mazout coloré no2	3 938,79 \$
202400099 (I)		2024-03-05	18	JN Denis Inc.	Plug mâle	1 765,11 \$
202400100 (I)		2024-03-05	397	SEL WARWICK INC.	Sel à glace en vrac convoyeur 36,84	4 786,32 \$
202400101 (I)		2024-03-05	726	Valoris - Régie HSF et	Déchet municipalité 29 janvier 2024	2 123,32 \$
202400102 (I)		2024-03-28	18	JN Denis Inc.	Travaux fait sur le camion 2017	13 185,30 \$
202400103 (I)		2024-03-22	1030	CAIN LAMARRE	Services prof. Rendus 26 au 29	815,76 \$
202400104 (I)	21149	2024-03-05	24	M.R.C. Haut-St-François	Synchro, office 365 et voip décembre	96,59 \$
202400105 (I)	21150	2024-03-05	216	Les Entreprises Dolbec	Roulettes 5" fixe, tube	407,44 \$
202400106 (I)	21151	2024-03-05	1086	Bumper to Bumper	SCN fatmax, meule, liquide wash	512,76 \$
202400107 (I)		2024-03-05	1068	Robert Gladu	Achat enveloppes xpresspost	155,91 \$
202400108 (I)	21152	2024-03-11	195	Ville de Scotstown	Entretien piste de ski de fond - année	500,00 \$
202400109 (I)	21153	2024-03-11	183	ADMQ-Estrie	Journée de formation (les mesures	57,49 \$
202400110 (I)		2024-03-11	927	TECH-NIC	Achat nouveau disque de 16 to	565,67 \$
202400111 (I)	21154	2024-03-15	24	M.R.C. Haut-St-François	Quote-Part 1er versement 2024	52 884,00 \$
202400112 (I)	21155	2024-03-15	24	M.R.C. Haut-St-François	Quote-part règlements d'emprunts	12 932,00 \$
202400113 (I)		2024-03-11	918	SERVICES DE CARTES	Achat cafetière Keurig K-Compact	1 373,59 \$
202400114 (I)	21156	2024-03-11	9	Magasin général Morin	Achat gaz période de février 2024	641,22 \$
202400115 (I)	21157	2024-03-11	1158	Harnois énergies	propane en vrac 825,80litres	1 419,05 \$
202400116 (I)		2024-03-22	8	Hydro-Québec	électricité du 30 déc au 29 fév 2024	957,53 \$
202400117 (I)		2024-03-21	8	Hydro-Québec	Électricité du 1 fév au 29 fév 2024	252,67 \$
202400118 (I)		2024-03-12	39	REVENU QUEBEC	Paiement FSS et Norme du travail	259,04 \$
202400119 (I)	21158	2024-03-12	641	Centre agricole Expert inc.	fitting et hose 3/4	76,40 \$
202400122 (I)		2024-04-01	1053	GC Crédit-bail Québec inc.	Location photocopieur trimestre avril-	339,23 \$

202400123 (I)		2024-03-26	726	Valoris - Régie HSF et	Déchets municipalité 26 février 2024	136,40 \$
202400124 (I)	21159	2024-03-18	1170	Agence du revenu du Canada	Retenues à la source 2023	180,44 \$
202400126 (I)		2024-03-26	22	Bell Canada	Téléphone garage mois mars 2024	82,56 \$
202400127 (I)	21161	2024-03-19	585	DBO Expert inc.	Contrat de suivi (inst. septique) 2024	109,95 \$
202400128 (I)		2024-03-19	738	Geneviève Lussier	Dépassement 2023 + maintenance	3 475,00 \$
202400130 (I)		2024-03-27	1152	Cogeco Connexion	Téléphonie et internet wi-fi février et	250,14 \$
202400132 (I)	21162	2024-03-26	62	Petite Caisse	Remb location salle tempête Mme	140,00 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-010						114 408,67 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 MODIFICATION MINEURE AU RÈGLEMENT 373-2023-1

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 373-2023-1 faisant référence au règlement de mise aux normes pour les fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de mise aux normes est le numéro 372-2023 et non 2017-109 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

2024-04-63

ET RÉSOLU de modifier dans le règlement 373-2023-1 le numéro du règlement de mise aux normes concernant les fosses septiques, soit le numéro 372-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 TOUR DE COMMUNICATION - MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC se départit des tours de communication sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lingwick avait démontré son intérêt à conserver et acquérir la tour;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie utilise toujours cette tour pour le réseau de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourrait utiliser cette tour à d'autres fins;

CONSIDÉRANT le coût de 190.00 \$ pour acheter la tour de communication ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

2024-04-64

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement pour acheter la tour de communication.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 AUTORISATION POUR TRANSACTION À LA CAISSE POPULAIRE DE WEEDON

CONSIDÉRANT QUE madame Éthier doit faire régulièrement des transactions à la caisse populaire de Weedon;

EN CONSÉQUENCE

2024-04-65

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE d'autoriser madame Sylvie Éthier, adjointe administrative, à faire les transactions nécessaires directement à la caisse Desjardins de Weedon et de transmettre l'information à la caisse Desjardins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PAUSE SANTÉ

Aucune pause

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DE LA GESTION CONFORME AUX EXIGENCES DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Régie des Rivières;

CONSIDÉRANT QUE la gestion est conforme aux exigences de la Régie;

EN CONSÉQUENCE

2024-04-66

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU d'adopter le rapport annuel 2023 des activités de la Régie des Rivières et que celui-ci soit déposé à la MRC du Haut-Saint-François, afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 ABAT POUSSIÈRE – ACHAT POUR LA SAISON 2024.

CONSIDÉRANT le matériel déjà en place de l'an dernier ;

CONSIDÉRANT la demande pour l'ajout de plus ou moins 20 tonnes ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, soit Somavrac au montant de 14,260.00 \$ plus taxes et Sel Warwick au montant de 13,120.00 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Hamel

2024-04-67

EN RÉSOLU de faire l'acquisition de plus ou moins 20 tonnes pour l'abat poussière 2024 chez Sel Warwick au montant de 13,120.00 plus taxes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 BALAYAGE DES RUES SAISON 2024

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'offre de l'entrepreneur de l'an dernier soit « les entreprises SC classique »

CONSIDÉRANT le montant de l'offre de service est de 3700.00 plus 150.00 concernant le transport et un tarif horaire de 165.00 \$ de l'heure pour l'excédent sous la supervision du directeur des travaux publics

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

2024-04-68

ET RÉSOLU d'accepter la soumission des Entreprises SC Classique au montant de 3850.00 plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 382-2024 TRANSPORT LOURD SUR ROUTE 257

Le conseiller Martin Loubier donne avis de motion à l'effet que le conseil adoptera à une prochaine assemblée le règlement 382-2024, règlement relatif à la circulation des véhicules lourds sur la route 257.

11.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 382-2024 RELATIF À LA CIRCULATION LOURDES SUR LA ROUTE 257

PROJET

RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 382-2024 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS SUR LA ROUTE 257

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

ATTENDU QUE l'article 291.1 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le (membre du conseil) lors d'une séance du conseil tenue le (jour, mois, année);

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-69

IL EST PROPOSÉ PAR le conseil Gaétan Roy que le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

Article 1

Le préambule et les annexes du Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils en font partie intégrante.

Article 2

Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

Camion : un véhicule routier, autre qu'un véhicule d'urgence, dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus, conçu et aménagé principalement pour le transport de biens ou pour le transport d'un équipement qui y est fixé en permanence et de ses accessoires de fonctionnement. Sont également des camions, les ensembles de véhicules routiers dont au moins un des véhicules le formant a un poids nominal brut de 4 500 kg ou plus;

Véhicule-outil : un véhicule routier, autre qu'un véhicule monté sur un châssis de camion, fabriqué pour effectuer un travail et dont le poste de travail est intégré au poste de conduite du véhicule. Aux fins de cette définition, un châssis de camion est un cadre muni de l'ensemble des composantes mécaniques qui doivent se trouver sur un véhicule routier fabriqué pour le transport de personnes, de marchandises ou d'un équipement.

Véhicule routier : un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin; sont exclus des véhicules routiers les véhicules pouvant circuler uniquement sur rails, les bicyclettes assistées et les fauteuils roulants mus électriquement; les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers.

Livraison locale : la livraison effectuée dans une zone de circulation interdite et signalisée par un panneau qui autorise les conducteurs de camion et de véhicule-outil à circuler dans cette zone de circulation interdite afin d'y effectuer l'une ou l'autre des tâches suivantes :

- Prendre ou livrer un bien;
- Fournir un service;
- Exécuter un travail;
- Faire réparer le véhicule;
- Conduire le véhicule à son point d'attache.

Point d'attache : le point d'attache du véhicule fait référence à l'établissement de l'entreprise, c'est-à-dire au lieu de remisage du véhicule, au bureau, à l'entrepôt, au garage ou au stationnement de l'entreprise.

Véhicule d'urgence : un véhicule routier utilisé comme véhicule de police conformément à la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1), un véhicule routier utilisé comme ambulance conformément à la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, c. S-6.2), un véhicule routier de service d'incendie ou tout autre véhicule routier satisfaisant aux critères établis par règlement pour être reconnu comme véhicule d'urgence par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Article 3

La circulation des camions et des véhicules-outils ayant trois essieux et plus est interdite sur les chemins suivants, lesquels sont indiqués sur le plan annexé au présent règlement :

Des limites municipales entre le Canton de Lingwick et Scotstown sur la route 257 à partir de l'intersection de la route 108 dans Gould.

Article 4

L'article 3 ne s'applique pas aux camions et aux véhicules outils qui doivent effectuer une livraison locale.

En outre, il ne s'applique pas :

- a) aux véhicules hors normes circulant en vertu d'un permis spécial de circulation autorisant expressément l'accès au chemin interdit ;
- b) à la machine agricole, aux tracteurs de ferme et aux véhicules de ferme ;
- c) aux dépanneuses ;
- d) aux véhicules d'urgence.

Article 5

Quiconque contrevient à l'article 3 commet une infraction et est passible d'une amende identique à celle prévue dans le Code de la sécurité routière.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 GROS REBUT – JUIN 2024

CONSIDÉRANT l'offre de service pour les municipalités à l'entente avec les transports Stantley Taylor pour la collecte des gros déchets ;

CONSIDÉRANT QUE le prix horaire est de 222\$ et la date pour Lingwick serait le 4 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Hamel

2024-04-70

EN RÉSOLU d'autoriser la collecte des gros déchets pour Lingwick le 4 juin prochain au coût de 222.00 de l'heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

AUCUN DOSSIER POUR LE MOMENT

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 ACCEPTATION SOUMISSION – PHASE 2 – FERMETURE PARTIELLE – ABRI PERMANENT

CONSIDÉRANT l'appel d'offre par invitation faite le 5 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçus seulement qu'une soumission sur les trois contracteurs demandés;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée est au montant de 67,280.00 \$ plus taxes et que le cautionnement de 20 % sera déposé avant le début des travaux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

2024-04-71

IL EST RÉSOLU d'accepter la soumission de Construction Simocam au montant de 67,280.00 \$ avant les taxes ;

D'autoriser un versement de 15 % avant le début des travaux, 15 % à la mi-travaux et le résiduel à l'acceptation de l'ensemble des travaux avec signature de main levée pour les sous-traitants qui auront travaillé sur le projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 ENTENTE DE PARTENARIAT – OSE LE HAUT

CONSIDÉRANT l'offre de soutien financier pour des activités afin d'accueillir les nouveaux résidents dans le Haut-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons promouvoir « OSE LE HAUT » à l'intérieur des activités ainsi que lors de nos publicités.

CONSIDÉRANT QUE nous devons aussi nommer un responsable au sein de l'organisme

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Hamel

2024-04-72

IL EST RÉSOLU de nommer le conseiller Gaétan Roy à faire partie de la brigade d'accueil au sein de « OSE LE HAUT » et être la personne responsable pour accueillir les nouveaux résidents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée et sera archivée.

16. Varia – Ouvert

16.1 MARCHE ET COURS DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Information est transmise pour la marche qui aura lieu le 11 mai prochain partant de la municipalité de Bury

17. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES SUJETS TRAITÉS

Le conseil a reçu les questions reliées à l'ordre du jour et il a donné réponse lorsque possible immédiatement

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-04-73

Il est proposé par le conseiller Guy Lapointe de levée l'assemblée à 20h57.

Certificat de crédit numéro 2024-04-01

Je soussignée, Sylvain Drolet, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes et des engagements adoptés lors de cette séance.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

Robert Gladu
Maire

Sylvain Drolet
Directeur général et greffier-trésorier